DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260723-D2026063-DE

SÉANCE DU 23 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, Maire d'Arzano.

Étaient présents : LAVISSE Clotilde, AUFFRED Clément, LE ROCH Marie-Françoise, CORNIERE Aurélie, LE POGAM Pierre, FEREZ Crystel, CLERO Ewen, GRAGNIC Marie-Annick, MOELO Mickael, FLECHER Quentin, NOUAILLE DEGORCE Stéphanie, DE PENFENTENYO Aude

Excusés : SYLVESTRE Jean-Yves ayant donné procuration à DANIEL Stéphane

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	14	15

Secrétaire de séance : Pierre LE POGAM

Date de convocation : 17/07/2026 **Date d'affichage** : 24/07/2026

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention au Comité départemental du Prix de la Résistance et de la Déportation

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Comité départemental du Prix de la Résistance et de la Déportation sollicite le soutien financier de la commune afin de contribuer à l'organisation du Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) dans le Finistère.

Créé en 1961 par le ministère de l'Éducation nationale, ce concours a pour vocation de transmettre aux collégiens et lycéens la mémoire de la Résistance et de la Déportation, ainsi que les valeurs de citoyenneté, de liberté et de démocratie qui en sont issues.

À l'échelle départementale, le comité assure notamment l'organisation de la présentation annuelle du thème du concours, de la cérémonie de remise des prix, d'un voyage sur des lieux de mémoire destiné aux lauréats, ainsi que l'édition du palmarès.
Afin de soutenir cette action mémorielle et éducative, il est proposé d'attribuer au Comité départemental du Prix de la Résistance et de la Déportation une subvention d'un montant de 50 €.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 50 € au Comité départemental du Prix de la Résistance et de la Déportation, au titre de l'exercice en cours ;
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au versement de cette subvention.

Vote : 15 voix pour

MAIRIE D'ARZANO 29300 (Finistère) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait certifié conforme
Clotilde LAVISSE
Maire d'Arzano

C. Lavisse